M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, cela veut-il dire que le ministre se rend compte maintenant que la hausse des taux d'intérêt, la hausse du prix de revient des matériaux et le relèvement fiscal freinent le progrès de notre économie?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'EXTENSION AUX TRAVAILLEURS AGRICOLES ET AUX INDIENS DU PROGRAMME D'AIDE À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humbolt-Melfort-Tis-dale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre a fait ce matin une déclaration sur le programme revisé d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre. Ce programme contiendra-t-il des dispositions concernant l'assurance-chômage des travailleurs agricoles qui doit entrer en vigueur le 1er avril de cette année?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois, qu'il nous faudra surseoir à l'exécution de cette partie du programme jusqu'à ce que nous ayons trouvé des définitions satisfaisantes et disposions de meilleurs règlements administratifs que ceux dont nous sommes dotés actuellement. Toutefois, notre intention est d'y inclure aussi les agriculteurs, ce que j'espère être en mesure de faire au plus tôt.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'entre nous se demandent si les premiers citoyens du Canada, nos Indiens, pourront aussi bénéficier des subsides que prévoit le programme d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre.

L'hon. M. Marchand: S'ils se conforment aux exigences de la loi, je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas droit aux mêmes avantages que les autres.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RÉORGANISATION DE LA DIVISION DE L'HYGIÈNE MENTALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre dirait-il à la Chambre si la Division de l'hygiène mentale a été récemment ramenée à un niveau inférieur dans les structures de son ministère, et si le chef de cette division ne fait plus rapport directement au sous-ministre désormais?

[L'hon. M. Sharp.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député n'est pas recevable en ce moment.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND FERROVIAIRE—L'INSTITUTION D'UN TRIBUNAL D'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. J'ai essayé de lui faire tenir un préavis, mais j'ai appris qu'il ne serait pas à la Chambre aujourd'hui. J'aimerais donc adresser ma question au secrétaire parlementaire qui la portera sûrement à la connaissance du ministre en se servant peut-être de ses méthodes de négociations bien établies pour obtenir une réponse convenable.

Je voudrais savoir quel progrès le ministre a fait quant à l'élaboration d'un règlement approprié et à la nomination d'un tribunal ou de tribunaux d'arbitrage pour régler les différends entre les compagnies de chemin de fer et les syndicats qui ont rejeté les modalités recommandées par M. Goldenberg, à titre de

médiateur.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à cause du grand respect que j'ai pour le député, j'aurais fait préparer une réponse à sa question s'il m'en avait parlé aussi. Néanmoins, je puis lui donner l'assurance que je la porterai à la connaissance du ministre du Travail.

M. Lewis: Je m'excuse auprès de l'honorable représentant. J'ai téléphoné au bureau du ministre assez tard ce matin mais n'ai pas donné suite à l'affaire. L'honorable représentant voudrait-il établir et informer la Chambre ensuite—à moins que le ministre ne s'en charge—si les règlements en voie de préparation, si je ne m'abuse, stipuleront que le jugement des arbitres vaudra pour trois ans ou pour une période fixe quelconque, ou si cela sera laissé à leur propre discrétion.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RÉPERCUSSIONS DES DÉCLARATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-il l'intention, sous peu, de faire une déclaration portant sur la politique ministérielle pour que le Parlement et le pays soient en mesure de juger si les déclarations émanant du ministère de la Défense nationale ces jours